

Direction des affaires juridiques

JB/DLL/n°2016-847

LE PRESIDENT,

VU les articles L 712-2 et L 713-9 du code de l'éducation ;

VU les statuts de l'Université François Rabelais de Tours ;

VU la délibération du Conseil d'administration du 9 mai 2016 portant élection de M. Philippe Vendrix en qualité de président de l'Université François-Rabelais de Tours ;

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente de signature est donnée pour la signature des conventions individuelles de stages des étudiants inscrits à l'École polytechnique universitaire (EPU) aux enseignants-chercheurs suivants :

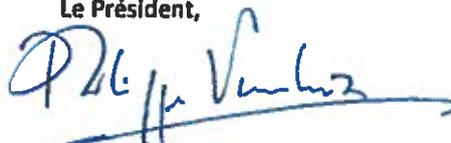
- Mme Céline TANGUAY pour la spécialité « Génie de l'Aménagement et de l'Environnement »
- M. Dominique CERTON, pour la spécialité « Electronique et Systèmes de l'Energie Electrique »
- M. Arnaud DUCHOSAL pour la spécialité « Mécanique et conception des Systèmes »
- M. Jean-Charles BILLAUT pour la spécialité « Informatique »
- M. Florent CHALON, pour le Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeIP)
- M. Jean-Marc GIRAULT pour le Master Imagerie & Physique Médicale
- M. Emmanuel NERON, pour les masters 2 relations internationales suivants :
  - . M2RI Planning and Sustainability – Urban and Regional Planning (PLS)
  - . M2RI Electronic and Mechanical Engineering (EME)
  - . M2RI Computer Aided Decision Support (CADS)

**Article 2** : La présente décision, valable pour l'année universitaire 2016-2017, abroge et remplace tout acte précédent ayant le même objet. Elle fera l'objet d'une publication sur le bulletin officiel de l'université consultable sur le site internet de l'université

**Article 3** : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 28 novembre 2016

Le Président,



Philippe Vendrix

Mis en ligne le :

31 JAN. 2017